

Entraînement thématique 10 : L'ÉCOLOGIE

COMPRÉHENSION DE L'ORAL

❖ Écoutez le document et répondez aux questions suivantes :

1. Qu'est-ce que le CETA ?

2. De la part de qui ce traité suscite-t-il beaucoup d'inquiétude ? (Deux réponses attendues)

3. Quel pourcentage de barrières douanières entre le Canada et l'Europe va disparaître grâce au CETA ?

19 %

89 %

99 %

4. À qui va bénéficier cette ouverture des frontières ? (Trois réponses attendues)

5. Quelles sont les deux inquiétudes de l'Europe liées à l'importation de viande bovine ?

6. Toutes les appellations de fromage sont protégées.

VRAI

FAUX

Justification : _____

7. Certains accusent le CETA d'être en contradiction avec l'accord sur le climat. Pourquoi ?

COMPRÉHENSION DES ÉCRITS

AGRICULTURE BIO : ILS Y ONT CRU, ILS N'ONT PAS TENU

Oléiculteurs, viticulteurs, fromagers... Des exploitants ont fait le choix de quitter l'agriculture biologique quelques années seulement après s'y être convertis. Déçus par un modèle de production qu'ils jugent contraignant et pas si rentable.

Promis juré ! "Les agriculteurs qui sortent du bio, ça n'existe pas. Ah non monsieur !" Cette réponse, ils sont des dizaines de spécialistes en agriculture biologique à nous l'avoir formulée. Et on serait tenté de les croire. Le bio ne s'est jamais aussi bien porté et affiche un taux de croissance insolent : 10%. Difficile d'imaginer que des paysans reviennent à une agriculture conventionnelle. Et pourtant.

[...] L'agriculture bio interdit d'utiliser des produits de synthèse pour traiter virus et champignons. Cette contrainte est sa raison d'être et fait son succès. Mais elle peut rendre le rendement des récoltes incertain, jusqu'à provoquer chez certains oléiculteurs une véritable angoisse : "Les pesticides devraient être autorisés pour les années difficiles, afin d'intervenir sur les parcelles les plus infectées", estime Raymond Gonfond. Lui a donc décidé de revenir à l'agriculture conventionnelle.

Les viticulteurs ne sont pas non plus épargnés. Au sud de l'Ardèche, à Bourg Saint-Andéol, Alexandre Chabanis cultive 30 hectares de vignes grâce auxquelles il produit du vin rouge, d'appellation Côte du Rhône Bio. À cause du black rot, un champignon originaire d'Afrique du nord qui s'attaque au raisin, il a dû renoncer à son label en 2016. Le viticulteur explique : "J'ai dû traiter une partie de vignes avec des produits chimiques. Le problème avec le black rot, c'est que les produits autorisés en bio comme le soufre ou le cuivre permettent de ralentir la progression du champignon mais pas de l'éliminer." Contrer la propagation des virus est d'autant plus difficile que l'exploitation est vaste. [...]

Le label bio n'est pas synonyme de bonne fortune. Le vin des Côtes du Rhône Bio connaît depuis plusieurs années une crise de surproduction : 150.000 hectolitres produits l'an passé pour un potentiel de ventes de 50.000 hl : "Dans ma coopérative bio, en 2011, nous étions sept vigneron. À cause de mauvaises récoltes et de pertes financières importantes, nous ne sommes plus que trois en 2017." Le bio n'est pas forcément rentable pour les grandes exploitations, et il ne l'est parfois guère davantage pour les petites structures. [...]

Autre source de désillusion : les contraintes de production et les nombreux contrôles. Une fois par an, les agriculteurs et autres producteurs reçoivent la visite d'un organisme certificateur qui annonce sa venue. À cela s'ajoute, en théorie, un contrôle surprise une fois tous les deux ans. Sabine Caprine : "Ces contrôles étaient beaucoup trop contraignants ! Au niveau de la procédure, il fallait que nous sortions toutes les factures, tous les bons de commandes. C'est une journée de travail perdue."

Sans oublier un saut de puce éventuel, réalisé par les services de l'Etat. "En France, on a davantage de contrôleurs que d'agriculteurs ! Le problème, c'est surtout qu'ils sont déconnectés de la réalité du terrain", tempête Raymond Gonfond, l'oléiculteur de Maussane-les-Alpilles.

Par rapport aux voisins européens, à l'instar de l'Allemagne ou de l'Espagne, la législation française est plutôt tatillonne. "Je ne serais pas contre revenir au bio un jour, à condition que les règles s'assouplissent", glisse l'oléiculteur. Pas sûr que les défenseurs de l'agriculture biologique soient de cet avis...

Article écrit par Jean-Victor Semeraro et Quentin Pérez de Tudela, *Le Nouvel Obs*, 25/05/2017

<http://tempsreel.nouvelobs.com/planete/20170524.OBS9887/agriculture-bio-ils-y-ont-cru-ils-n-ont-pas-tenu.html>

❖ Lisez le document ci-dessus, puis répondez aux questions suivantes :

1. Pourquoi est-ce que des agriculteurs quittent l'agriculture bio ? (Deux réponses attendues)

2. L'agriculture biologique est en crise.

VRAI FAUX

Justification : _____

3. Quelle est la spécificité de l'agriculture biologique ?

4. Certains agriculteurs bio voudraient pouvoir utiliser occasionnellement les pesticides.

VRAI FAUX

Justification : _____

5. Pourquoi le viticulteur mentionné a-t-il dû abandonner l'agriculture biologique ?

6. Le label bio assure une sécurité financière.

VRAI

FAUX

Justification : _____

7. Les agriculteurs aiment le suivi dont ils bénéficient grâce au label bio.

VRAI

FAUX

Justification : _____

PRODUCTION ORALE

❖ **EXPRESSION D'UN POINT DE VUE** : Vous dégagéz le thème soulevé par le document et vous présentez votre opinion sous la forme d'un exposé personnel de trois minutes environ. L'examineur pourra poser des questions.

En se désistant des Accords de Paris sur le climat, Donald Trump oublie la Déclaration des droits de l'Homme et de l'Humanité

La décision Donald Trump et la réplique planétaire qui en est résultée rendent évidente l'émergence de droits de l'humanité face à la volonté d'un seul homme, fut-il Président des États-Unis.

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 constatait les droits naturels des humains et des citoyens (même si elle oubliait les femmes et les citoyennes) à un moment de l'histoire. C'était le grand espoir de l'abolition des privilèges et l'égalité comme fondements de la société et la nation comme le principe de toute souveraineté. En revanche, la déclaration des devoirs que souhaitait l'abbé Grégoire ne passera pas à la postérité.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, intervenue après la barbarie fasciste et nazie, a fixé les droits intangibles de toute personne au regard des pouvoirs qui peuvent s'exercer sur elle. Elle demeure une référence juridique indispensable dans un monde où la violence, la tyrannie voire la barbarie sont se banalisent de manière alarmante.

Mais la question climatique et plus généralement les défis écologiques et technologiques auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée appellent la reconnaissance de droits pour l'humanité elle-même, tout autant que de devoirs. [...]

Corinne Lepage, *Huffington Post*, 05/06/2017

http://www.huffingtonpost.fr/corinne-lepage/en-se-desistant-des-accords-de-paris-sur-le-climat-donald-trump_a_22123087/

